

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **25.05.02**

Date de convocation : 28 août 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq

Le 9 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine		X	ASTRUC Alain
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT

**Renouvellement du marché pour la collecte et le traitement des Déchets Dangereux en déchèteries :
constitution d'un groupement de commandes avec la CC du Pays de Cayres-Pradelles**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE et la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles assurent, chacun sur leur territoire, la collecte et le traitement des déchets issus des déchèteries.

Depuis 2021, dans le cadre du marché de collecte et de traitement des déchets dangereux récupérés en déchèteries, les deux structures ont constitué un groupement de commandes, coordonné par le SDEE, afin de mutualiser leurs besoins, optimiser les procédures et permettre la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation de ces prestations.

Aussi, dans la perspective du renouvellement prochain de ce marché public pour la période 2026-2029, le SDEE et la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles souhaitent à nouveau constituer un groupement de commandes, en vue de sélectionner un prestataire unique chargé d'assurer les prestations de collecte et de traitement des déchets dangereux sur l'ensemble de leurs territoires.

Le SDEE sera désigné coordonnateur du groupement, et une convention, jointe en annexe, définira les modalités de fonctionnement de ce groupement.

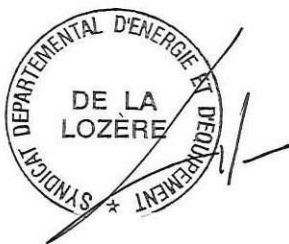
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE le projet de convention ci-annexé ;

AUTORISE son Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Christian ROUX.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20250909-20250502-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025